

Délibération portant approbation du calendrier de l'année universitaire 2024-2025

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Sur** proposition de la directrice de l'Enssib et de la directrice des études et des stages.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier universitaire 2024-2025**, annexé à la présente délibération.

Vote :

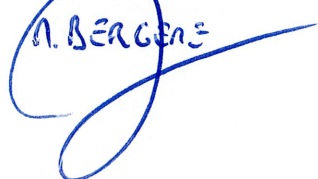
Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 17
Votes exprimés : 24
Dont
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 27 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

A blue ink signature of M. Marc BERGÈRE, written over the printed name.

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

A blue ink signature of Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL, written over the printed name.

**Délibération fixant le calendrier de l'année universitaire
2024-2025**

Il est proposé au vote du Conseil d'administration du 27 juin 2024 :

Le début de l'année universitaire est fixé au lundi 9 septembre 2024.

La fin de l'année universitaire est fixée au mardi 30 septembre 2025.